

# **Assemblée générale 2011 du TPM**

## **RAPPORT DE LA COMMISSION MATERIEL**

### **Permanences gonflage**

L'équipe gonflage se composait cette saison de:

- Nadine Stalder
- Pascal Fischer
- Patrick Rodriguez
- Christian Ursprung
- Roger Schaub
- Roger Fogliani

Lors des permanences de gonflage, dans un souci de sécurité, l'accès au local matériel sera limité à 3 personnes. Cette règle s'appliquera également lors de la perception et du retour du matériel pour les séances piscine du mercredi soir.

Pour la saison 2012 deux membres de l'équipe sont démissionnaires, il s'agit de Roger Schaub et de Patrick Rodriguez. Ils seront remplacés par Stéphane Bardet et moi-même. Merci à tous les deux pour les nombreuses permanences assurées !

Pour rappel, N° de téléphone du local : **03 89 59 80 34**

Je vous invite à consulter le calendrier des permanences sur le site internet du TPM.

### **Inspection Visuelle des Blocs**

L'équipe TIV:

- Roger Schaub
- Christian Musslin
- Roger Fogliani
- Raymond Muller
- Michel Wermuth
- Pascal Fisher
- Michel Welter

Deux journées d'inspection visuelle des blocs sont organisées chaque année. Une pour les blocs des membres et l'autre pour les blocs club. Lors de ces journées 62 blocs ont été démontés, contrôlés, pour certains un nettoyage a été nécessaire, puis remontés et gonflés.

Rappel des dispositions légales concernant les blocs susceptibles de passer à l'inspection visuelle:

- **Bloc non inscrit dans un club:**
  - requalification (anciennement réépreuve) tous les 2 ans
  - inspection visuelle à un intervalle maxi de 12 mois depuis la dernière requalification ou inspection
- **Bloc inscrit dans un club:**
  - requalification (anciennement réépreuve) tous les 5 ans
  - inspection visuelle à un intervalle maxi de 12 mois depuis la dernière requalification ou inspection

Ces dispositions ne sont requises que si le bloc doit être gonflé. S'il n'est pas utilisé, il n'est plus nécessaire de les appliquer. Par contre si l'on désire réutiliser (faire gonfler) le bloc plus tard, il faut obligatoirement faire requalifier le bloc auparavant.

ATTENTION ! Les blocs qui arriveront après la date prévue par les TIV ne seront pas vérifiés et partiront directement en réépreuve aux frais de l'intéressé.

## **Matériel**

### **Compresseur**

Pas de problème à signaler.

### **Blocs tampons**

La requalification des blocs tampons sera à faire avant 2013.

### **Tableau de gonflage**

Le détendeur haute pression qui limite à 230 bars la pression de gonflage des blocs, a été démonté pour dysfonctionnement. Il est prévu de le faire réviser par un technicien Bauer et de le remettre en service dès que possible.

### **Blocs club**

La requalification des blocs clubs est programmée à l'automne 2012.

### **Détendeurs club**

Les nouveaux détendeurs acquis par le club seront mis en service à l'automne 2011.

### **Rangement du matériel de plongée**

Lors du TIV de novembre 2011, quelques ajustements pour le rangement du matériel seront réalisés.

## **Objectifs pour la saison 2012**

- Amélioration du rangement du local matériel.
- Inventaire pour l'ensemble du matériel club (inventaire partiel réalisé en 2011).
- Mise en service des nouveaux détenteurs.

## **Conclusion**

Merci à toutes les personnes qui, par leurs présences et leurs implications ont contribué au bon fonctionnement de la commission matériel.

Michel WELTER  
Responsable commission matériel